



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 MARS 2018

DELIBERATION N° 15

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

**Objet : EPFL-
Convention de
portage, parcelle
AS 167 secteur de
la Lèbe-
Autorisation
accordée à
Monsieur le Maire
de le signer**

L'an deux mil dix-huit, le douze mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 6 mars 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, MA THEBAUD, JM. BAGNERES-PEDEBOSCOQ, JD BONNOME, S. PUYO, M. LORDON, G. ELGART, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, N. DAUGA, J. DUBOURDIEU, MJ ESPIAUBE, JP CRESPO, C.LOUSTALET, C. MARTIN, F.MARTINEZ, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), J. DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE), C.ORDONNES (pouvoir à F.GONZALEZ), L.DARRIBEROUGE (pouvoir à MJ ROQUES), Guy MOSCHETTI (pouvoir à J.BONNOME), Aude LECHEVALLIER (pouvoir à JM.BAGNERES-PEDEBOSCOQ)

Secrétaire de séance : G. LASSABE

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle que la Commune a sollicité l'EPFL Pays Basque en vue de l'acquisition d'une parcelle cadastrée : AS 167, partie UC pour 2 622 m² et partie 2AU pour 800 m² sise au secteur de la Lèbe.

Pour rappel, cette parcelle avait été initialement acquise par la SEPA dans le cadre du projet de la ZAC de la Lèbe. Suite à l'abandon du projet, la SEPA a rétrocédé ledit terrain à l'EPFL en vue d'en assurer le portage foncier pour le compte de la Commune.

Il rappelle que l'intervention de l'EPFL Pays Basque est principalement motivée au titre de l'article 2.3 : « Constitution de stocks fonciers de long terme : acquisition de fonciers essentiellement non bâtis, sans projet d'affectation opérationnelle à court et moyen termes ».

L'acquisition ayant été faite par l'EPFL Pays Basque lors de sa séance du 4 novembre 2016, il appartient au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention de portage foncier et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer avec le représentant de l'EPFL Pays Basque.

Cette acquisition a été réalisée par l'EPFL Pays Basque en date du 21 février 2017 par devant Maître DESTOUESSE-COLMANT au vu de l'évaluation réalisée par le service des Domaines n° 2016-140 V 1032 soit la somme de 566 520 €, frais de notaire en sus à la charge de l'acquéreur.

Il est proposé d'approuver le coût de revient final cumulé du portage foncier de cette opération à 653 497,80 € et de fixer sa durée à 20 ans.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré,

- . **approuve** les termes de la convention de portage foncier à conclure avec l'EPFL Pays Basque pour la parcelle AS 167, partie UC pour 2 622 m² et partie 2AU pour 800 m² sise au secteur de la Lèbe.
- . **approuve** le montant à rembourser de 653 497,80 €,
- . **fixe** à 20 ans la durée de portage,
- . **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le représentant de l'EPFL Pays Basque.

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 13 mars 2018

Le Maire,
Francis GONZALEZ



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/03/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/03/2018